

ARRÊTÉ.

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES SERVICES D'ARCHITECTURE.

BUREAU
DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Inventaire supplémentaire.

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE ET ~~XXXXXXX~~

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

~~La Commission des monuments historiques en vertu de~~
Vu l'arrêté du 10 août 1941 pris en application de la loi du 19 juillet 1941

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La maison dite "du Brouard" sise 6 rue Montebello
à Montmorillon (Vienne),

appartenant à la commune

est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.


ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Montmorillon

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 20. VIII. 1942

par ~~subrogation~~
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-Arts


T. S. V. P.